

Dispositif « Argent de poche » 2025

Pacte d'engagement aux chantiers à caractères éducatifs

Le participant

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance :/...../..... Téléphone :
Adresse : _____
Mail : _____
Nom et numéro de la personne à contacter en cas d'urgence : _____
Mr/Mme _____ Téléphone :/...../...../.....

La structure

Nom : Mairie de Saint-Thurien
Adresse : 3, place du centre – 29380 Saint-Thurien
Représentée par : SINQUIN Samantha, responsable animation
Téléphone : 06 12 54 43 59
Mail : animation@saint-thurien.bzh

Ce pacte porte sur un engagement réciproque

Le participant s'engage à :

- Être ponctuel au point de rendez-vous
- Réaliser les tâches qui lui seront confiées, en respectant les directives
- Respecter les règles de sécurité des chantiers à caractère éducatif
- Ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu
- Ne pas utiliser son téléphone pendant la durée du chantier

La structure s'engage à :

- Préciser les règles d'organisation du chantier en amont
- Informer le jeune des tâches à réaliser
- Verser une gratification fixée à 15€ par demi-journée de 3H de travail

Si votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants, l'exclusion temporaire ou définitive du dispositif peut être appliquée.

Pièces à fournir AVANT le début du chantier :

- Pacte d'engagement, signé du jeune ET de son responsable légal
- Photocopie d'une pièce d'identité du jeune
- Photocopie d'une attestation CPAM/MSA où figure le nom du jeune
- Attestation de responsabilité civile
- Un RIB au nom du jeune

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Participant :	Tuteur légal :	Structure :
---------------	----------------	-------------